

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----  
**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

-----  
**CANTON DE ROYAN**

-----  
**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 12.004**

L'An deux Mille Douze, le 9 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 3 février 2012

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 3 février 2012

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CAU, M. COASSIN, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, Mme MAIRE, M. PATRUX, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme BARRAUD DUCHERON représentée par Mme SERRE  
M. LABIA représenté par M. COASSIN  
M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD  
M. PAVON représenté par M. FILOCHE  
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

**ETAIENT ABSENTS-EXCUSES** : M. CHABASSE, M. DENIS, Mme LEFEBVRE,  
M. MEGLIO, M. MERLE

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 28

Mme Marie DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT LOCAL DE LA PUBLICITE  
DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL**

**RAPPORTEUR : M. GIRAUD**

**VOTE : UNANIMITE**

Par délibération en date du 15 décembre 2011, le Conseil Municipal a décidé de saisir Madame la Préfète de la Charente-Maritime en vue de procéder à la constitution d'un groupe de travail qui sera chargé de l'élaboration d'un nouveau projet de modification du Règlement Local de la Publicité.

La Ville de Royan doit désigner les représentants du Conseil Municipal (3 titulaires et 3 suppléants) pour participer au groupe de travail qui sera présidé par Monsieur le Député-Maire, ou son représentant.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique étant compétente en matière d'urbanisme (aménagement de l'espace), il conviendrait qu'un de ses représentants participe à cette instance.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 581-1 à L. 581-45, relatifs à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes,
- Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles R. 581-36 à R. 581-48, fixant la procédure d'institution des zones de réglementation spéciale,
- Vu le décret de l'Environnement et notamment ses articles R. 581-1 à R. 581-35 et R. 581-49 à R. 581.88, portant règlement national de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes,
- Vu l'arrêté n° 11.2105, en date du 28 novembre 2011, abrogeant l'arrêté n° 11.0833 en date du 18 mai 2011, portant application du Règlement Local de Publicité,
- Vu le courrier de Madame la Préfète de la Charente-Maritime en date du 12 janvier 2012,
- Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- de désigner les quatre représentants du Conseil Municipal chargé de participer au groupe de travail comme suit :
  - Président : Monsieur Didier QUENTIN - Député-Maire, ou son représentant
- Membres titulaires :
  - Mme Marie-Noëlle PELTIER
  - M. Didier BESSON
  - Mme Marie-José DOUMECQ
- Membres suppléants :
  - M. Daniel COASSIN
  - Mme Dominique BARRAUD DUCHERON
  - Mme Christelle MAIRE
- de demander la participation au groupe de travail d'un représentant de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, compétente en matière d'urbanisme.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 13 février 2012

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD